LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Rédaction : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
DIMANCHE, 10 JUILLET 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDER.

DEmande.—Une dame veuve, pouvant faire le ménage et faire de la couture fine, désirerait trouver à s'employer dans une famille. S'adresser au No 143 rue de l'Hôpital, en re Bourgogne et Marigny. 10 juil—

ON demande à acheter deux terrains rues E Pleasure ou une des rues adjacentes. S'adresser mentionnant les termes, T, bureau de l'Abeille. 10 juil—1f

ON Demande.—Un jeune homme ainé qui puisse donner du temps pour travailler dans une épicerie. S'adresser 99 St-Antoine, coin Urquhart. 6 j 2—3f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

L. S. Coleman vs F. Valcourbe.

Le même vs Johnson & Valentine.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans — Nos 14,807 et 14,606—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Chas. H. Luzenberg, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, le soussigné a saisi à titre de Constable à la requête de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le 23 Février et 7 Juin de juillet 1892 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts du dit F. Valcourbe, défendeur dans l'affaire No 14,807 et un dit défendeur dans l'affaire No 14,606 dans et pour la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, désigné sous le No 2 dans l'îlot borné par les rues Lamark, Deuxième, Annexation et Trémé, sur un plan de Hermann Kohl, daté le 3 mars 1846, et déposé comme plan No 977 dans le livre de plans de J. B. Mark, ar, notaire, mesurant 31 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Lamark sur 100 pieds de profondeur et 31 pieds 6 pouces 3 lignes de large dans le fond, désigné par le No 14.

Acquis par F. H. Valentine de Francisco Gonsalves Fernandez Blanco d'après un acte passé pardevant M. T. Ducros, not. pub., le 29 mai 1889. Enregistré dans le livre 130—folio 91, Bureau des Hypothèques.

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Schwehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 35,828—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Schwehm, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 juil—9 12 17

Succession de Francis E. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,194—Division C—Attendu que Julia L. Lee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis E. Lee, décédé intestat en cette ville le 21 décembre 1891 ; et attendu que la dite requérante désire que la présente soit connue de tous ceux que cela peut concerner, faire l'adoption, dans les dix jours, des raisons pour lesquelles il ne sera pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 juil—6 9 15

Succession de Sawyer Hayward.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 37,023—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary F. Hayward, administratrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 juil—8 12 16

Succession de Chas Edw. Rhoden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,614—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Bidell, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er jui—1 5 9

AVIS AUX CREANCIERS.

Alphonse Garcia vs son créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,920—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes indépendantes d'avoir à déduire, dans quatre jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Victor Maubert, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

29 juin—29—juil 2 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,092—Division C—Succession de Mme Veuve Schwehm. Le soussigné, ayant été nommé par cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les paroisses et chiffres en vente, à savoir : — Publié U. S. Div. — No 34,213 — Division C. — Sur motion de E. J. Wenck Esq., ayant pour la demanderesse, et sur production du procès-verbal de la vente et de l'acte de vente, et les témoignages y étant en sa faveur et contre le défendeur, il est ordonné, adjugé et décrété dans le dit cas le 21 décembre 1891 que confirmé et qu'il y ait homologation en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, Adolphe Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'à ores existé entre eux, et ordonnant que Pauline Frank, ait en plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de dix mille dollars en espèces, plus une bague de diamants, deux montres d'or, le piano et les meubles meublants ; que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet hypothécaire dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 36,772 de ce dossier de cette Cour, et l'appartenant à la succession d'Alfred Séguier de cette dite cour et en son propre nom, tous les frais et dépens devant être payés par le défendeur. Il est en plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Delinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivies et non servies aux parties ci-nommées soient et sont mises hors de Cour aux frais.

Fait ainsi rendu le 23 Février 1892.

Jugement signé le 29 Février 1892.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Je soussigné greffier de la dite cour, ne suis ni parente ni intéressé à la cause de la succession de la ville de la Nouvelle Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.

TH. BURSON,
Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 191—Division E—Succession de Ann E. Auld. Rosina dûment née de George Glidden.—Attendu que Rosina E. Auld a pris et intenté contre les créanciers A. W. Auld et Annie S. Auld, et comme administratrice de leurs successions, feu Dr. Harry A. Auld, père et tuteur naturel des mineurs, Edith Romley, et comme administrateur de sa succession, feu le docteur Harry A. Auld, père et tuteur naturel du mineur, Edith Romley, et comme administrateur de sa succession, feu le docteur Harry A. Auld, père et tuteur naturel du mineur, Edith Romley, et comme administrateur de la succession de feu Dr.